

- Partie III**
- I. Les alicaments et l'évolution du secteur agroalimentaire
 - II. Quelques catégories d'alicaments - Cas des antioxydants /- Cas des probiotiques- Cas des bonnes graisses /- Cas des fibres /- Cas des produits / minceurs /- Cas des produits pour enfants
-

II/6. Cas des produits pour enfants

Pour cette période de la vie, les progrès portent essentiellement sur les préparations pour nourrissons, de suite et de croissance.

➤ Évolution de la valeur nutritionnelle des préparations lactées pour jeunes enfants âgés de moins de trois ans

Dans le passé, l'alternative alimentaire, lorsque le nouveau-né n'était pas nourri au sein, peut présenter un risque pour sa santé.

L'évolution des connaissances scientifiques et des procédés industriels de fabrication, a permis de modifier cette situation.

En effet, le lait de vache base principale de ces préparations, a été de plus en plus modifié pour le rendre plus digeste et plus proche des apports nutritionnels alors recommandés.

Il a été aussi conçu des préparations à base de soja convenant mieux aux jeunes enfants.

Trois périodes d'alimentation sont distinguées :

- **Une période d'alimentation lactée exclusive** : de la naissance à 4-6 mois, plutôt 6.
- **Une période de transition**, correspondant à l'initiation de la diversification, c'est à dire à l'introduction progressive d'aliments autres que le lait.
- **Lorsque débute la 3^{ème} période, vers 1 an**, l'alimentation est diversifiée, pratiquement de type adulte.

Les laits infantiles se distinguent en trois catégories

- ✓ **Les préparations pour nourrissons (1^{er} âge)** destinées à la période d'alimentation exclusivement lactée, à défaut d'allaitement maternel, c'est-à-dire jusqu'à 4 ou mieux 6 mois.
- ✓ **Les laits de suite (2^{ème} âge)**, destinés à la période de transition correspondant à l'introduction progressive d'une alimentation diversifiée, au plus tôt après 4 mois et au mieux vers 6 mois.
- ✓ **Les laits de croissance**, après 9-12 mois, quand l'alimentation étant quasiment de type adulte.

Partie III	I. Les alicaments et l'évolution du secteur agroalimentaire II. Quelques catégories d'alicaments - Cas des antioxydants /- Cas des probiotiques- Cas des bonnes graisses /- Cas des fibres /- Cas des produits / minceurs /- Cas des produits pour enfants
-------------------	---

✓ **Préparations lactées pour nourrissons - enfants en bas âge et aliments fonctionnels**

Ces « nouvelles » préparations répondent sur tous les points à la définition des aliments fonctionnels.

Des aliments préparés industriellement sont commercialisés pour un usage spécifique pour les nourrissons (4–12 mois) et les enfants en bas âge (12–36 mois). Définis par la réglementation française et européenne, ce sont des « denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière qui satisfont aux exigences particulières des nourrissons et enfants en bas âge en bonne santé et qui sont destinés à être utilisés pendant la période de sevrage des nourrissons et comme compléments à l'alimentation des enfants en bas âge et/ou en vue de leur adaptation progressive à une alimentation normale ». Ces aliments particuliers doivent être distingués des « laits infantiles » (dénomination usuelle regroupant préparations pour nourrissons, préparations de suite et laits de croissance) et des céréales infantiles, qui relèvent d'autres dispositions réglementaires. Également dénommés aliments pour bébés, ces produits sont prêts à l'emploi ou à reconstituer selon les instructions du fabricant.

- ✓ Ils peuvent être lactés (desserts, yaourts et fromages frais),
- ✓ sucrés (autres desserts, fruits, compotes, jus et boissons),
- ✓ salés (potages, soupes, produits à base de légumes, viandes, poissons, plats complets) [24].

✓ **Utilisation des nutriments ou ingrédients à l'origine de l'effet fonctionnel**

La plupart de ceux utilisés depuis quelques années comme les acides gras polyinsaturés, les nucléotides, les protéines hydrolysées, entrent dans le cadre de nutriments ou ingrédients réglementairement autorisés pour les aliments destinés aux enfants.

- Pour ces produits, aucune question particulière ne se pose donc pour leur emploi pédiatrique.
- Il ne peut s'agir de compléments issus de procédés de génie génétique puisque les nutriments et ingrédients génétiquement modifiés sont interdits en Europe, en pédiatrie.

Exemple

✓ **Produits laitiers enrichis en vitamine D** : cette vitamine est couramment ajouté aux produits laitiers et huiles afin de prévenir le rachitisme. C'est un micronutriments très important pour les enfants, les personnes âgées et les gens qui sont généralement peu exposés au soleil. Cependant, on peut également la trouver dans le saumon, les champignons, les œufs, le foie de bœuf, etc.

✓ **Aliments fonctionnels pour bébés**

Ces aliments appelés fonctionnels sont enrichis d'ingrédients comme du calcium, du fer, des vitamines ou encore des bactéries bifidus.

Un lait de suite contient par exemple de «l'huile de poisson avec acides gras oméga 3 à longue chaîne».

Les allégations autorisées, figurant sur les produits, ne portaient que sur le nutriment ajouté :

- (enrichi en taurine, en acides gras polyinsaturés (AGPI),
- à protéines hydrolysées ou hypoallergéniques, etc.

Même les laits pour nourrissons sont enrichis de vitamines et de sels minéraux. Mais c'est principalement pour respecter les directives législatives, le législateur voulant ainsi s'assurer que ces produits soient aussi proches que possible du **lait maternel**.

Des alicaments promettant un meilleur développement du cerveau, de la mémoire, de la concentration ou des capacités d'apprentissage ont ainsi vite colonisé les rayons des grandes surfaces :

- ✓ La commercialisation du lait acidifié qui devait permettre de diminuer « les petits troubles digestifs ».
- ✓ des laits enrichis en acides gras polyinsaturés pour améliorer le développement cérébro-sensoriel et psychomoteur,
- ✓ des laits enrichis en taurine, pour son rôle éventuel dans l'absorption lipidique intestinale et dans la maturation cérébro sensorielle, en particulier rétinienne,
- ✓ des laits enrichis en nucléotides, en raison de leur action sur le système immunitaire.
- ✓ des préparations lactées à protéines partiellement hydrolysées ont été par ailleurs commercialisées dans le but de réduire le risque de survenue de maladies allergiques.

- Partie III**
- I. Les alicaments et l'évolution du secteur agroalimentaire
 - II. Quelques catégories d'alicaments - Cas des antioxydants /- Cas des probiotiques- Cas des bonnes graisses /- Cas des fibres /- Cas des produits / minceurs /- Cas des produits pour enfants

Tableau : nouvelle formule 2020 fabriquée en France [11]

PRIMEA formule CLASSIQUE	 boîte 800g	1	0 - 6 mois	► Rapport équilibré en Oméga 3 (DHA) & Oméga 6 (ARA)
		2	6 - 12 mois	► Lactosérum
		3	10 mois - 3 ans	► Rapport équilibré en Oméga 3 (DHA) & Oméga 6 (ARA) ► Contient + de fer, + d'acides gras essentiels et - de protéines que le lait de vache
OPTIMA formule PRÉ & PROBIOTIQUE	 boîte 400g boîte 800g	1	0 - 6 mois	► Rapport équilibré en Oméga 3 (DHA) & Oméga 6 (ARA) ► Prébiotiques (FOS/GOS) & Probiotiques (<i>Bifidobacterium lactis</i> *) ► Lactosérum
		2	6 - 12 mois	
		3	10 mois - 3 ans	► Rapport équilibré en Oméga 3 (DHA) & Oméga 6 (ARA) ► Prébiotiques (FOS/GOS) & Probiotiques (<i>Bifidobacterium lactis</i> *) ► Contient + de fer, + d'acides gras essentiels et - de protéines que le lait de vache
CROISSANCE LIQUIDE	 6x25cl de 1L	3	10 mois - 3 ans	► Rapport équilibré en Oméga 3 (DHA) & Oméga 6 (ARA) ► Contient + de fer, + d'acides gras essentiels et - de protéines que le lait de vache
CAPREA	 boîte 800g	1	0 - 6 mois	► Rapport équilibré en Oméga 3 (DHA) & Oméga 6 (ARA)
		2	6 - 12 mois	
		3	10 mois - 3 ans	► Rapport équilibré en Oméga 3 (DHA) & Oméga 6 (ARA) ► Contient + de fer, + d'acides gras essentiels et - de protéines que le lait de chèvre

FOS : fructo-oligosaccharides ; GOS : galacto-oligosaccharide ; DHA : acide docosahexaénoïque (C₂₂H₃₂O₂) ; ARA : acide arachidonique (C₂₀H₃₂O₂)

Ces préparations sont ainsi présentées comme étant :

- ✓ à effet anti régurgitations (laits AR),
- ✓ proposées pour pallier à l'immaturité digestive,
- ✓ pour la tranquillité,
- ✓ le bon confort digestif,
- ✓ pour la constipation,
- ✓ pour régulariser le transit,
- ✓ pour favoriser le développement d'une flore bifide,
- ✓ pour apporter une activité lactasique,
- ✓ pour renforcer les défenses naturelles de bébé,
- ✓ pour prévenir les infections intestinales,
- ✓ pour le bien être du nourrisson